

Lundi, le 2 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 2 février 2026 à 19 h 30, au 146, route 195 à Lac-Humqui et à laquelle étaient présents(es) : monsieur le maire Gino Canuel ainsi que les conseillères et les conseillers suivants(es) :

**Mme Caroline Dumont, conseillère no1
Mme Diane Soucy, conseillère no 2
M. Jason Rioux, conseiller no 3
Mme Nancy Malenfant, conseillère no 4
M. Jérôme Duguay, conseillère no 5
M. Marc Michaud, conseiller no 6, absent**

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Gino Canuel, maire.

Ils sont également présents : Karine Dechamplain, greffière-trésorière
Ainsi que 3 citoyens

Accueil par monsieur le maire

1. Ordre du jour

07-26 Il est proposé par Mme. Diane Soucy, appuyé par M. Jérôme Duguay d'accepter l'ordre du jour.

2. Acceptation des procès-verbaux du 5 janvier 2026

08-26 Il est proposé par Mme Nancy Malenfant, appuyé par Mme Diane Soucy d'accepter le procès-verbal du 5 janvier 2026.

3. Comptes à payer de janvier 2026

09-26 Il est proposé par Mme Caroline Dumont, appuyé par M. Jason Rioux d'accepter les comptes à payer de janvier 2026.

4. Période de questions

Aucune question

5. Dossiers internes

5.1. Avis motion- Code d'éthique et de déontologie

CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

10-26 Avis de motion est donné par Mme Diane Soucy, qu'il sera adopté, lors de la prochaine séance du mois de mars 2026, **le règlement numéro 02-2026 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.**

Ce règlement a pour but de définir les valeurs et les règles de conduite applicables aux élus, notamment en matière d'intégrité, de dignité, de probité, d'impartialité et de conflits d'intérêts, conformément aux exigences de la loi.

Le projet de règlement est déposé et est disponible pour consultation.

5.2. Réparation route 195 – Résolution

SÉCURITÉ ROUTIÈRE-RÉPARATION DE LA ROUTE 195 SUD

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers du réseau routier constitue une priorité pour le conseil de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui ;

CONSIDÉRANT QUE la route 195, notamment le tronçon situé entre la municipalité de Saint-Léon-le-Grand et la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, présente des fissures importantes au centre de la chaussée sur environ six (6) kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime nécessaire d'agir avant qu'un accident ne survienne, plutôt que d'intervenir à la suite d'un événement malheureux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité joue un rôle clé dans l'amélioration et le maintien de la sécurité du réseau routier, en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

11-26 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy Malenfant et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder, dans les meilleurs délais, à l'évaluation et à la réparation des fissures situées au centre de la route 195 Sud, entre la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ;

QUE le conseil municipal réaffirme sa volonté de collaborer avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'assurer la sécurité des usagers et l'amélioration du réseau routier ;

ET QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux autorités concernées pour suivi.

5.3 Écocentre de La Matapédia – Résolution

Maintien des heures d'ouverture du samedi et demande d'explication détaillés

CONSIDÉRANT QUE des modifications récentes ont été apportées à l'horaire d'ouverture des écocentres de la Matapédia, incluant le retrait des heures d'ouverture du samedi après-midi ;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de dépotoir clandestin et de débris de construction et autres sont jetés partout sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Brillant a entrepris une consultation auprès de sa population afin de connaître l'opinion des citoyennes et citoyens relativement à ces changements;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une centaine de commentaires ont été recueillis dans le cadre de cette consultation et que 100 % des commentaires reçus sont en désaccord avec les changements proposés, exprimant un fort mécontentement et de nombreuses frustrations ;

CONSIDÉRANT QUE la population considère ces modifications comme un changement majeur ayant des impacts négatifs importants, particulièrement pour les personnes qui travaillent en semaine et dont la seule possibilité d'utiliser l'écocentre est le samedi ;

CONSIDÉRANT QUE dans un contexte de hausse continue des coûts et des contributions municipales, la diminution de l'accessibilité ou de la qualité des services offerts est difficilement justifiable aux yeux des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU' une telle réduction de service va à l'encontre des attentes légitimes de la population et des principes d'équité et d'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire ;

12-26 EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité de tous les membres présents que :

QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui exprime officiellement son profond désaccord avec les modifications apportées à l'horaire des écocentres de la Matapédia, notamment le retrait des heures d'ouverture du samedi après-midi ;

QUE la municipalité demande formellement le maintien des heures d'ouverture du samedi, considérant qu'elles répondent à un besoin essentiel pour une grande partie de la population ;

QUE la municipalité exige que des explications claires, complètes et appuyées par des données factuelles lui soient transmises, incluant notamment :

- la fréquentation des écocentres selon les différentes plages horaires ;
- les analyses ou statistiques justifiant la pertinence du retrait des heures d'ouverture du samedi ;
- les économies

QUE la présente résolution soit transmise à la direction de l'Écosite de La Matapédia, à la direction de la MRC de La Matapédia, à l'ensemble des municipalités de la MRC, ainsi qu'à toute instance concernée.

5.4 Chemin Tour-du-Lac – Demande

Un citoyen a soumis une demande visant à rendre public un chemin privé. Le coût estimé pour verbaliser et mettre le chemin en conformité se situe entre 3 000 et 4 000 dollars par mètre linéaire. Le citoyen a donc demandé si, dans l'hypothèse où le propriétaire accepterait de céder le chemin, la municipalité serait prête à procéder à l'ouverture durant l'hiver. Étant donné que ce chemin n'est pas le seul chemin privé habité, le conseil municipal a décidé de refuser l'offre afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les citoyens.

6. Varia

6.1. Plage municipale – Entretien

La directrice générale informe les membres du conseil que des travaux d'aménagement et d'entretien de la forêt située à la plage municipale devront être entrepris, puisque plusieurs arbres sont tombés et obstruent déjà le chemin. Il est proposé d'offrir à contrat l'entretien de ce secteur forestier. Le bois coupé et récolté serait la propriété du contracteur. Le conseil municipal demande que soit préparée et diffusée une annonce afin d'offrir ces travaux à la population.

6.2. Signalisation - Entretien

Suite à la réception de quelques soumissions pour l'obtention de pancartes de signalisation manquantes dans la municipalité, le conseil municipal accepte la soumission la plus basse, soit celle d'Équipement Belzile inc., au montant total de 2 000, 76 \$ taxes incluses.

13-26 La proposition est faite par M. Marc Michaud, appuyée par Mme Nancy Malenfant.

6.3. Achats matériaux – Décision

Considérant que la municipalité accueillera possiblement un événement de triathlon à l'été 2026 et qu'un festival se tient annuellement sur le territoire, le département de la voirie demande l'autorisation de procéder à l'achat de matériaux afin de construire des barrières de sécurité. Ces barrières pourront également être utilisées lors de travaux sur les chemins municipaux ou pour toute autre utilité nécessitant une signalisation ou une protection temporaire.

14-26 Il est donc accepté par M. Marc Michaud appuyée, par Mme Diane Soucy d'accorder l'achat de matériaux nécessaire à la fabrication de celles-ci.

6.4. Centre multifonctionnel – Noms reçus

La suggestion de renommer le centre multifonctionnel avait été présentée lors de la dernière séance. Un court sondage a ensuite été mené auprès de la population afin de recueillir leurs idées. Certaines personnes ont proposé des noms de figures connues de notre municipalité, tandis que d'autres ont suggéré des appellations plus neutres. Après discussion entre les membres du conseil, la décision a été prise de conserver le nom actuel afin de ne pas mettre une personne en avant par rapport à une autre.

6.5 Fondation Action – Santé de La Matapédia – Don

15-26 Afin de soutenir le département d'oncologie de l'hôpital d'Amqui, le conseil désire faire un don, il est donc résolu à l'unanimité des membres présents de verser 100 \$ pour aider la fondation à acquérir de nouveaux équipements.

6.6 Cosmoss – Appui PerséVert- Résolution

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-St-Laurent a choisi de faire de la réussite éducative et la persévérance scolaire une des cinq priorités régionales de la Démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-St-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort de l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire.

16-26 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU PAR TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS :

- De déclarer la 3^e semaine de février Les journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité, soit du 16 au 20 février 2026 ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les partenaires des milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, du municipal, de l'emploi, du communautaire et de la petite enfance – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et la considérant comme un véritable levier de développement pour nos communautés ;
- De nous engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2026.

6.7 Mouvement Santé Mentale Québec – Proclamation – Résolution

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu (es) de l'Assemblée nationale se sont prononcé à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé Mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Un pas, un geste, un mouvement...Ensemble pour une bonne santé mentale !** » ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisent le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des **citoyennes et citoyens** ;

EN CONSÉQUENCE,

17-26 le conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui

lors de sa séance du 2 février 2025

proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

7. Informations

7.1. Projets et activités 2026

La présentation d'un événement à venir pour l'été 2026 dans notre municipalité soit celle d'un triathlon où la municipalité est invitée à venir en aide à l'organisation. Nous discutons également du projet de l'aménagement du terrain sportif derrière le centre à savoir quelles sont nos intentions et quels sports voulons-nous valoriser.

7.2. Boîte aux lettres – Consentement et décharge

La directrice nous informe que lorsqu'un citoyen veut se faire rembourser une boîte aux lettres et refuse que nous l'installions dans les normes une décharge de responsabilité sera signée afin de ne pas rembourser une deuxième fois.

demande si l'appui doit se faire au niveau de la municipalité ou du comité A.R.T.E.L.

Diane : S'informe si nous avons des nouvelles de l'urbanisme au sujet des contraventions. Elle souhaite également organiser une petite randonnée dans le sentier aménagé de la municipalité pour la semaine de relâche.

Jérôme : Se demande quand le pont du Ruisseau-à-la-Loutre sera conforme et si nous pouvons mettre de la pression pour ce faire puisque le nouveau pont de St-Léon n'est pas conforme pour le transport des camions lourds. Il suggère également l'achat d'un peigne pour le Western plus robuste que celui que nous avons.

Nancy : Demande si nous avons eu des nouvelles de notre marraine à la Sûreté du Québec afin de faire de la prévention auprès des jeunes et leur famille pour les sensibiliser à la sécurité routière.

Jason : Demande si la municipalité a un génératrice portable et aussi si nous pensions adoucir la pente derrière le centre afin de faciliter la montée des motoneiges et vtt.

10. Levée de l'assemblée

18-26

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Nancy Malenfant à 21 h 55

Gino Canuel, maire

Karine Dechamplain, greffière-trésorière adjointe